

SJ\_2025\_02\_07

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date d'affichage: **Q 4 MARS 2025** 

Service sécurités juridiques Direction Générale Adjointe Missions régaliennes, ressources et solidarités

MCF / CB

OBJET: AUTORISATION PRÉALABLE À LA MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT DE TYPE F2 D'UNE SURFACE HABITABLE TOTALE DE 42 M², SIS 34 QUAI ALFRED SISLEY, 92390, VILLENEUVE-LA-GARENNE, A M. MEDJAHER NACER

#### LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H), notamment les articles L.635-1 à L.635-11, R.635-1 à R.635-4,

Vu le Code de la Santé Publique (C.S.P),

Vu le Code de la Sécurité Sociale (C.S.S),

Vu la loi n°89-462 en date du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86 1290 du 23 décembre 1986,

Vu la loi n° 2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR ».

Vu le décret n°2016-1790 en date du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 mars 1982 relatif à l'aération des logements,

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement ainsi qu'au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D) du Département des Hauts-de-Seine,

Vu la délibération municipale n°08/0897 en date du 26 juin 2018 portant instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur le territoire communal,

Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20250304-SJ\_2025\_02\_07-Al Date de réception préfecture : 04/03/2025 Vu la délibération n° 2019/S05/023 de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine portant sur la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable à la mise en location de logements sur la ville de Villeneuve-la-Garenne,

Vu la demande d'autorisation préalable à la mise en location de logement enregistrée sous le numéro APMLL 2025-004 :

Déposée le	05/02/2025
Par	Monsieur MEDJAHER Nacer 34, quai Alfred Sisley
Nature du bien et superficie	F2 – 42 m² 1er étage, Bât B, Porte 11
Sur un terrain sis	34, quai Alfred Sisley 92390 Villeneuve-la-Garenne
Cadastré	0E 54

### **CONSIDERANT**

Que M. MEDJAHER Nacer a fait une demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement n° APMLL 2025-004 en date du 5 février 2025,

Que ce projet prévoit la mise en location d'un F2 pour une surface habitable totale de 42 m², sis 34, quai Alfred Sisley, 92390 Villeneuve-la-Garenne, 1¢ étage, bâtiment B, porte 11.

Qu'une visite en date du 25 février 2025 a permis de constater la conformité du logement à la règlementation.

## **ARRETE**

ARTICLE UNIQUE: L'autorisation préalable de mise en location enregistrée sous le n° APMLL 2025-004 pour le logement sis 34 quai Alfred Sisley, 92390 Villeneuve-la-Garenne et d'une surface habitable totale de 42 m², est accordée à M. MEDJAHER Nacer.

## PRECISE:

Que le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 C.R.P.A).

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (<u>www.telerecours.fr</u>) dans un délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le <u>0</u> 4 MARS 2025

Pascal PELAIN,

Maire de Villeneuve-la Garenne Conseiller Régional d'Ile de-France Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris